



Puy-de-Dôme → Environnement

VOISINS TRÈS NATURE ■ Janvier marque le début de la saison des amours pour un fascinant rapace nocturne

Pour les beaux yeux du grand-duc

Celui qui a croisé le regard orange du grand-duc ne l'oublie jamais. Longtemps chassé, cet impressionnant rapace nocturne est de retour.

Anne Bourges

anne.bourges@centrefrance.com

Sur les rochers qui entourent la ville, entre chien et loup, on voit parfois décoller un chasseur aile qui peut atteindre le poids exceptionnel de 4 kg ! Sans doute sauvé in extremis par les lois de protection des espèces dans les années 1970, le grand-duc est de retour en Auvergne, justement.

Mais peu de gens ont gardé la

mémoire de son cri bas et caractéristique. Ainsi passe, souvent inaperçu, l'un des prédateurs nocturnes le plus impressionnant d'Europe : 60 à 70 cm de haut, 1,70 cm d'envergure, des serres de la taille d'une main d'adulte et des attaches aussi larges que le poignet d'un homme...

Parade d'hiver. Traumatisés par une époque où le voir tenait du miracle, les passionnés qui le surveillent ne sont pas encore prêts à révéler les sites qu'il a réinvestis. « Et puis, d'une année sur l'autre, l'occupation peut changer », explique Yvan Martin coordinateur du réseau « grand-duc ». Qu'à cela ne tienne : En janvier, il parade : l'occasion est unique pour repérer celui qui, en Europe, ne joue son rôle de plus gros rapace nocturne qu'avec le harfang des neiges.

Il faut tendre l'oreille et les jumelles à la tombée du jour. Dans la neige, la planque peut être rude. Mais il n'est pas de richeur qui ne s'oublie au moment où le grand-duc saute enfin la nuit de ce « Hou, hou » très bas et si caractéristique. D'un arbre à l'autre, les individus commencent à se répondre, puis tentent des approches, le plumage gonflé... Deux yeux orange, auroélos d'un large disque facial, donnent au grand-duc un regard quasi hypnotique. Inoubliable pour qui a eu la chance de croiser un jour cette tête martiale, dotée d'un bec puissant et de deux aigrettes.

Proximités. En liberté, même les observateurs les plus assidus ont peu de chance de l'approcher. Et d'ailleurs, on évite de le

dérangez. En revanche, l'oiseau sait gérer lui-même le rapport avec l'homme : à quelques mètres au-dessus d'un sentier de randonnée, la régularité du passage ne le dérangerait pas. Et bien malin qui le verrait immobile et protégé par un pluimage quasi minérale, orné de flammes brunes et fauve, le grand-duc se fond dans les décors rupestres et les rochers. Comme il ne construit pas de nid, il posera ses œufs à même le sol, sur le sable d'une corniche. Puis, pendant 10 mois, les jeunes seront élevés dans la verticalité d'un promontoire surplombant les plaines des terroires de chasse.

3700 proles, au moins. Au jour d'aujourd'hui, le grand-duc part traquer toutes sortes de gibier. En 2000, une étude de son régime a permis de lui attribuer plus de 8 700 proies (dont le campagnol terrestre qui ravage les terres agricoles). Mais pendant des décennies, on a oublié son utilité de prédateur. Et on lui a reproché de vider les parties de chasses : il est gourmand de « garènes », alors, un siècle durant, on l'a tiré, chassé, piégé... Jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'une dizaine de couples pour tout le département ! « Il était considéré à la fois comme nuisible et comme trophée », raconte Yvan Martin, ancien gamin fasciné par un oiseau qu'il pensait ne jamais rencontrer. Aujourd'hui, les lois de sauvegarde aidant, il vient reprendre sa place au sommet de la chaîne alimentaire auvergnate. ■

♦ A lire dimanche. Retrouvez cette rubrique nature chaque semaine.

REPÈRES

Population dans le Puy-de-Dôme. En hausse (une centaine de sites connus). Mais toujours menacée. Principales causes de mortalité : électrification (sur les isolateurs de certaines lignes EDF de moyenne tension), chocs avec les voitures...
Réseau grand-duc. L'observation spécifique a débuté il y a 40 ans dans le Puy-de-Dôme. Le réseau s'est organisé au niveau régional entre 2000 et 2003. Une fois par an, ses passionnés se mobilisent pour l'observation simultanée d'un maximum de sites (cette année, le 19 janvier).
Vous connaissez un site ? Pensez à le signaler à la LPO. Tel. 04.73.36.13.14.

